

---

**RÉSOLUTION 2014-CX634-02-R4161**

relative à la nomination du directeur du Service de l'équipement

---

*Adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 634<sup>e</sup> réunion (extraordinaire) tenue le 18 décembre 2014.*

CONSIDÉRANT les articles 17 b), 40 et 42 a) et b) de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 6.4 et 6.5 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 5.3 f) du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le Règlement no 3 « L'organisation administrative de l'Université du Québec à Trois-Rivières »;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les concours pour l'engagement du personnel non enseignant (2005-CA498-06-R4948 M, 25 avril 2005);

CONSIDÉRANT le Protocole établissant les conditions de travail des cadres de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2002-CA473-18-R4573, 25 novembre 2002);

CONSIDÉRANT la résolution 2014-CX630-03-R4122 (18 septembre 2014) relative à la démission de monsieur Frédéric Gagnon, directeur du Service de l'équipement et à la nomination des membres du comité de sélection pour le choix de ce directeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

- 1° de nommer monsieur Luc Biron à titre de directeur du Service de l'équipement;
- 2° de mandater le vice-recteur aux ressources humaines pour fixer les conditions de travail, la rémunération et la date d'entrée en fonction du directeur du Service de l'équipement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Original signé par :

\_\_\_\_\_  
Éric Hamelin

Secrétaire général par intérim